

28 – Handball

Mise à jour : DN : 29 novembre 2017

Correction dates ISF

SR : 9 novembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
Compétition	Page 4
Sections Sportives	Page 5
Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence	Page 6
Championnats de France Equipes Etablissement	Page 7
Précisions Championnats d'Académie Equipes Etablissement Jeune Coach au niveau Académique	Page 13
Précisions Critérium Académique Benjamins	Page 14
Championnats de France Equipes Excellence	Page 15
Saisie en ligne sections sportives scolaires	Page 16
Précisions Championnats d'Académie Equipes Excellence Jeune Coach au niveau Académique	Page 17
Points attribués et gestion des égalités	Page 18
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 19
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 21
Le Jeune Coach	Page 23
Les Membres de la Commission Mixte Nationale	Page 25
Les Personnes Ressources de l'Académie de Nantes	Page 25
Annexes 1 à 4 – Equipes non autorisées à participer aux Championnats	Page 26
Annexe 5 - Points de pénalité	Page 30

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Handball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier Régional des Championnats CA – IA – CF », régulièrement mis à jour sur le site ([OPUSS](#), Rubrique « Ma région »).

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Sections Sportives

ACTIVITE	SSS Rect	TYP E	NOM_ETAB	VILLE_ETAB	DEP	BG	MF	MG	LYCF	LYCG
HANDBALL	Rect	COL	LA COLINIERE	NANTES	44		1	1		
HANDBALL	Rect	COL	ALBERT VINCON	SAINT NAZAIRE	44		1	1		
HANDBALL	Rect	COL	MONTAIGNE	ANGERS	49	1	1	0		
HANDBALL	Rect	COL	VICTOR HUGO	LASSAY LES CHATEAUX	53	1	0	1		
HANDBALL	Rect	COL	LE MARIN	ALLONNES	72			1		
HANDBALL	Rect	COL	GEORGES DESNOS	LA FERTE BERNARD	72	2	0	1		
HANDBALL	Rect	COL	GABRIEL GOUSSAULT	VIBRAYE	72	1	1	1		
HANDBALL	Rect	COL	N. HAXO	LA ROCHE SUR YON	85	1	0	1		
HANDBALL	Rect	LYC	LE MANS SUD	LE MANS	72				1	1
HANDBALL	Rect	LYC	CLEMENCEAU	CHANTONNAY	85				1	1

RAPPEL : Pour participer en Equipe d'Établissement à partir du niveau académique, l'établissement devra s'être engagé et avoir joué en Championnat Excellence dans le même sport et dans la même catégorie d'âge et de sexe s'il existe (sauf dérogation régionale)

 Equipe Etablissement OK

 Equipe Etablissement non autorisée

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2017), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- **les Associations Sportives** « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Handball**, des Pôles Espoir de la FFHB (programmes Excellence et Accession) ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFHB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFHB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Handball par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Handball minimes filles, minimes garçons et cadets

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - MINIMES de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - CADETS avec M2, C1 et C2 Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ²	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES	CADETS
BALLONS FILLES	Taille 1	
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ³	2 x 20' ⁴
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

² Joueurs ou joueuses valides

³ 2x10' si plus de 2 matches

⁴ 2x15' si plus de 2 matches

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS, maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes et cadets
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes fille Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets garçons

Championnat de France UNSS Équipes d'Établissement

Handball Juniors Garçons

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat JUNIORS avec C2, J1, J2 Surclassement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁵
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS GARÇONS	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ⁶
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	100'
MIXITÉ	Pas de mixité

⁵ Joueurs ou joueuses valides

⁶ 2 x 15' si plus de deux matches

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS, maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum pour le championnat Juniors Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Juniors Garçons

Championnat de France UNSS Équipes d'Établissement

Handball Lycées Filles

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - LYCÉES FILLES avec M2, C1, C2, J1, J2 Surclassement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁷
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS FILLES	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ⁸
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS, maillot d'AS obligatoire (le maillot de club est interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycées Filles

⁷ Joueurs ou joueuses valides

⁸ 2 x 15' si plus de deux matches

Modalités de qualification 16 équipes⁹

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	2
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

⁹ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2017	IA du 14 ^{ème} 2017	IA du 13 ^{ème} 2017	IA du 12 ^{ème} 2017

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Précisions Championnats d'Académie Equipe Etablissement Handball

REGLES SPECIFIQUES	MINIMES	CADETS G LYCEES FILLES	JUNIORS G
Championnat d'Académie 4 matches / équipes 3 matches / équipes	2 x 7,30' 2 x 10'	2 x 10' 2 x 15'	2 x 12' 2 x 16'
Jeunes officiels	<p><u>Au Championnat d'Académie</u> Chaque équipe doit être accompagnée au minimum d'un jeune officiel certifié de niveau 1 départemental minimum (niveau 2 académique si possible). Il peut être joueur si l'organisation sportive le permet et dans le respect du nombre maximum de joueurs autorisés dans la composition d'équipe : Si X joueurs maxi pour un tournoi, le jeune officiel ne peut-être joueur que s'il est aussi dans la liste des X joueurs autorisés. Même règle si plusieurs jeunes officiels potentiels. Si pas de jeune officiel du niveau requis, non qualifiable pour le tour suivant. Un joueur est tiré au sort par match (tirages faits avant le 1^{er} match). Il peut être d'une autre AS du département mais dans ce cas, signature et tampon des 2 chefs d'établissement sur la feuille de composition d'équipe. Il ne peut être joueur.</p> <p>Des projets avec la Ligue de Handball des Pays de la Loire sont programmés dans le but d'accompagner les Jeunes Officiels qui s'impliquent à partir des rencontres académiques.</p> <p><u>Au tournoi inter Académique</u> L'organisateur de la compétition choisira la formule la plus adaptée pour superviser les arbitres en présence, obligatoirement de niveau académique. Dès la phase Inter-académique, en cas de défaut de Jeune Arbitre de niveau académique, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.</p>		
Jeune Coach	<p><u>Au Championnat d'Académie de Sports Collectifs</u> Le Jeune Coach est fortement conseillé, mais n'est pas obligatoire. - Il peut être joueur / concurrent. Vous pourrez identifier le Jeune Coach au moment de l'inscription en ligne sur OPUSS (Champ personnalisé : « Jeune Coach ? Oui\Non »). Les Jeunes Coaches présents seront valorisés au moment de la remise des récompenses. L'absence de Jeune Coach ne pénalise pas la qualification de l'équipe pour la suite des compétitions.</p> <p><u>Pour les finalités inter-académiques de Sports Collectifs</u> Les règles de présence sont les mêmes que pour le Championnat d'Académie.</p> <p>*Ces souplesses ne sont valables que pour cette année de « transition ».</p> <p>TRES IMPORTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de qualification au Championnat de France, l'équipe doit se mettre en conformité avec les règles de présence imposées par la Fiche Sport Nationale (Voir plus haut). • Le Jeune Coach ne peut pas être d'une autre AS. 		

Compétition Régionale	<ul style="list-style-type: none"> × Equipes qualifiées : les 5 champions départementaux dans chaque catégorie d'âge et de sexe (BF/BG/MF/MG/ CG/JG/LYCF). Repêchage pour éviter les tournois avec moins de 3 équipes. × Organisation sportive : <ul style="list-style-type: none"> • Tournoi global à 5 garantissant l'équité sportive • Temps de jeu par match réduit mais temps global/élève satisfaisant (10 matches – 4/équipe). • Les temps de jeu annoncés peuvent être modifiés en fonction des conditions matérielles. <p>En cas de forfait pour un match, l'équipe est entièrement retirée du classement (pas de forfait partiel). Ne pas tenir compte des matches concernant une équipe qui n'a pas terminé le championnat</p>
Finalité Inter-Acad Nantes-Orléans Tours Qualification au CF	<ul style="list-style-type: none"> × Pour les MF, MG, LYCF et CG : l'IA Nantes-Orléans Tours a <u>2</u> qualifiés au CF. Le champion d'Académie est qualifié directement au CF. Pas de finalité inter-académique. × Pour les JG : l'IA Nantes-Orléans Tours a <u>1</u> qualifié au CF. Un match sec aura lieu entre les 2 champions d'Académie.

Précisions Critérium Académique Benjamin(e)s Handball

Cette finalité académique a lieu pendant les Championnats d'Académie Equipe Etablissement. Pour les points qui ne sont pas abordés ci-dessous, se référer aux précisions des Championnats d'Académie Equipe Etablissement.

REGLES SPECIFIQUES	BENJAMIN(E)S (finalité académique)
Quotas dans la composition d'équipe	B3 SSS HandBall interdits
Type de jeu	à 6
Nbre minimum de joueurs sur le terrain	4*
Nbre de joueurs sur la feuille de match	12 + 1 JO
Nbre de joueurs pour un tournoi	12 + 1 JO
Durée d'un match par jour	2 x 20'
Si 2 matches dans la même journée	2 x 12'
Précisions pour le Championnat d'Académie	La défense 0-5 est interdite en benjamins et benjamines. Cette règle doit être appliquée dès le niveau des rencontres de district (avertissement à l'équipe fautive) puis but attribué à l'équipe attaquante après un 3 ^{ème} avertissement) Obligation : 1 défenseur constamment en dehors des 9 mètres
Championnat d'Académie 4 matches / équipes 3 matches / équipes	2 x 7' 2 x 10'

Taille des ballons : BF/BG/MF : T 1

En novembre décembre 2018 se tiendra à Nantes l'**Euro de Handball Féminin**. En collaboration avec la Ligue de Handball des Pays de la Loire, nous réfléchissons actuellement à organiser une action pour les jeunes filles (Benjamines à priori) scolarisées dans les Collèges REP, REP+ et/ou recrutant sur les QPV et ZRR. Une finalité régionale aurait lieu à Nantes pendant la période de la compétition internationale et pourrait se dérouler sur plusieurs jours (2 jours 1 nuit par exemple).

L'activité support serait le Hand à 4. Une formation pourrait avoir lieu dès juin 2018 pour les enseignants des AS souhaitant s'engager dans l'opération (Elle serait ouverte également aux Jeunes Coachs).

Championnats de France UNSS Excellence Handball minimes Filles et Garçons, lycées Filles* et Garçons*

Conditions de participation

(* CF Exc lyc F et G qualificatifs ISF QATAR 2018, voir page suivante)

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou Espoir (excellence ou accession) ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les **Associations Sportives** ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les **Associations Sportives** ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 (2005), Minimes, Cadets, Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 14 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (certificat médical obligatoire) Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ¹⁰	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	
	MINIMES	LYCÉES FILLES – LYCÉES GARÇONS
BALLONS FILLES	Taille 1	Taille 2
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ¹¹	2 x 20' ¹²
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	

¹⁰ Joueurs ou joueuses valides

¹¹ 2x10' si plus de 2 matches

¹² 2x15' si plus de 2 matches

DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS, maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (en minimes), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 pour les championnats minimes 8 équipes pour les championnats lycées
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 seul temps mort quel que soit le temps de jeu
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence lycées garçons Champion de France UNSS Excellence lycées filles

Important ISF handball 2018 au QATAR du 21/02 au 1/03/2018

Les championnats de France Excellence Lycées Filles et Garçons sont qualificatifs pour l'ISF 2018 à DOHA au QATAR.

Les équipes championnes de France dans ces deux catégories représenteront la France lors de ce championnat du monde scolaire de Handball

Date butoir des championnats inter-académiques : mercredi 6 décembre 2017
Fin de saisie des qualifiés sur udb par les SR : vendredi 8 décembre 2017

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 13 octobre 2017

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpentins des Championnats Excellence à 16 équipes

1-Détermination des 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2-Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

Les serpentins des Championnats Excellence à 8 équipes

Un nombre d'équipes correspondant au nombre de poules est déterminé comme « têtes de série », en fonction des résultats de l'année précédente. Leur placement dans les poules est tiré au sort. Tous les autres placements sont réalisés par tirage au sort intégral, dès réception des équipes qualifiées.

Précisions Championnats d'Académie Equipe Excellence Handball

Jeunes officiels	Les règles de présence sont identiques aux Championnats Equipe Etablissement.
Jeune Coach	<p>Au Championnat d'Académie de Sports Collectifs Le Jeune Coach est fortement conseillé, mais n'est pas obligatoire. - Il peut être joueur / concurrent. Vous pourrez identifier le Jeune Coach au moment de l'inscription en ligne sur OPUSS (Champ personnalisé : « Jeune Coach ? Oui\Non »). Les Jeunes Coachs présents seront valorisés au moment de la remise des récompenses. L'absence de Jeune Coach ne pénalise pas la qualification de l'équipe pour la suite des compétitions.</p> <p>Pour les finalités inter-académiques de Sports Collectifs Les règles de présence sont les mêmes que pour le Championnat d'Académie.</p> <p>*Ces souplesses ne sont valables que pour cette année de « transition ».</p> <p>TRES IMPORTANT</p> <ul style="list-style-type: none">• En cas de qualification au Championnat de France, l'équipe doit se mettre en conformité avec les règles de présence imposées par la Fiche Sport Nationale (Voir plus haut).• Le Jeune Coach ne peut pas être d'une autre AS.

Championnat d'Académie

Benjamin(e)s

- Rencontre 49/53/72/85 sous forme d'un plateau régional « Open ».

Minimes Filles

- Finale Académique à 4.

Minimes Garçons

- Finale secteur 53/72 : les 2 premiers seront qualifiés pour la Finale Académique.
- Finale secteur 44/85 : les 2 premiers seront qualifiés pour la Finale Académique.

Lycées Filles

- Match sec Le Mans Chantonnay (1 qualifié aux IA).

Lycées Garçons

- Match sec Le Mans Chantonnay (1 qualifié aux IA).

Finales Inter-Académiques

Minimes Filles et Garçons

- l'IA Nantes-Orléans Tours a 1 qualifié au CF. Un match sec aura lieu entre les 2 champions d'Académie.

Lycées Filles

- l'IA Nantes / Caen / Rennes a 1 qualifié au CF. Une triangulaire aura lieu entre les 3 champions d'Académie (A confirmer).

Lycées Garçons

- l'IA Nantes / Rennes a 1 qualifié au CF. Un match sec aura lieu entre les 2 Champions d'Académie.

Pensez à consulter régulièrement le calendrier SPCO Excellence sur OPUSS dans la rubrique « Articles publiés par le Service Régional » : SPORTS CO EXCELLENCE - Calendrier/Annuaire.

Le fichier s'appelle : 18 SPCO_Excurrence_Annuaire_Calendrier_30-09-2017 14h00.xls (à chaque mise à jour, nous changeons la date du fichier)

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 5 à 0.

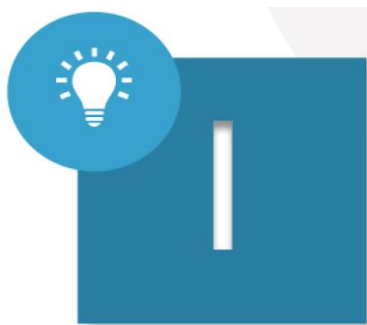
En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite ».

L'engagement sera donné à l'équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité, puis le moins de 2 minutes, enfin par tirage au sort.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Handball à 4 pour 2017/2018

Équipe : 4 joueurs (dont 1 gardien) + 2 ou 3 remplaçants (benjamins)
Équipe mixte obligatoire avec minimum 2 filles sur le terrain

Arbitrage : Arbitrage en compétition (jeux de l'UNSS)
Auto-arbitrage en animation (comme en ULTIMATE)

Règlement : Contacts interdits
Temps de jeu défini en fonction du nombre d'équipes.
Terrain de 27 m X 12 m – aire de jeu 15m X 12m (zone de 6m)
Engagement par le gardien de but :
- après coup de sifflet de reprise de jeu (compétition)
- après but marqué (animation)
« Kung fu » = 2 pts ; le ballon doit être saisi en suspension au-dessus de la zone.
Pas de corner.
Sur touche et jet franc : adversaires à 2m.
Une faute valant une exclusion = 2 buts de pénalité et pas d'exclusion.
Pas de « penalty », mais 1 but de pénalité.
Changements libres, par le milieu du terrain, lors de toute remise en jeu
Cas d'égalité à la fin du match :
- mort subite
- ou décompte des pénalités en fonction du temps disponible

Partenariat : programme Planète Hand / Championnat du monde 2017 et Euro féminin 2018 en France

La Fédération Française de Handball a organisé le Championnat du monde masculin 2017 et organisera l'Euro féminin de Handball 2018. Dans ce cadre, l'Union Nationale du Sport Scolaire, fédération sportive de l'Education nationale, s'est associée à la FFHB pour élaborer sur quatre ans, un programme éducatif en acte.

Fort des relations privilégiées entre le monde du handball et celui du sport scolaire, et des 175 000 élèves handballeurs, le partenariat historique entre la FFHB et l'UNSS se traduit dans ce cadre par la définition de quatre objectifs de développement pour 2017-2021 :

- Viser la parité fille-garçon dans le handball
- Développer l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes
- Développer l'enseignement du handball dans les établissements scolaires
- Favoriser la mise en œuvre de pratiques de handball innovantes

Afin d'atteindre ces quatre grands objectifs, deux plans d'actions seront mis en œuvre :

- La constitution d'un appel à projet national en direction des Commissions Mixtes Régionales destiné à encourager la définition dans chaque région d'un plan de collaboration territorial UNSS-FFHB. Une note d'orientations précisant les modalités de cet appel à projet sera adressée conjointement aux instances régionales UNSS et FFHB
- La mobilisation de l'UNSS et de la FFHB autour de l'Euro féminin de Handball 2018 et la déclinaison des objectifs du programme éducatif.

Autour des 4 objectifs et des 2 supports de développement, il est important de noter que les jeunes officiels, les jeunes dirigeants et les jeunes organisateurs seront une cible particulière. Dans le même sens, la formation des enseignants sera aussi une priorité.

Filles

Les filles représentent 34% des pratiquants en Handball. La FFHB vise la parité filles-garçons parmi ses pratiquants. L'Euro féminin 2018 constitue une occasion intéressante pour encourager la pratique féminine.

International

Participation d'équipes de l'AEFE lors des championnats de France.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué. Des actions particulières seront engagées.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive. Concernant le Handball :

- Actions spécifiques de formation autour du HANDBALL à 4 et du HANDBALL en général dans l'optique de l'Euro féminin 2018
- Valorisation par le programme scola'hand des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFHB et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de handball, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFHB.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits sur udb par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHB

La convention entre l'UNSS et la FFHB précise que le jeune arbitre de certification départementale, académique ou nationale peut obtenir une équivalence au niveau fédéral :

Certification départementale

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

Certification académique

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues auprès du comité départemental ou de la ligue de handball (service formation).

Certification nationale

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de

l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
---------------------------	---

Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes
--------------------------------	--

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFHB

Éric BARADAT
Jacky BERTHOLLET
Alain DESSERTENNE

UNSS

Bruno JUMELIN
Laurence MENEZ
Patrick OSOUF

Délégués techniques UNSS

Dominique BOUVET
Marie-Angé DAFFIS
Recrutement en cours
Laëtitia BRETON

Responsable Formation

Handball à 4 aux Jeux de l'UNSS

Personnes ressources de l'Académie de Nantes

Directeur de l'UNSS Régionale en charge de l'activité : Thomas GRENA PIN

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2016 et 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Handball Minimes Filles

NÉANT

Handball Minimes Garçons

Col Notre Dame BESANCON	BESANCON
Col Jules Verne DEVILLE LES ROUEN	ROUEN

Handball Lycées Filles

Lyc Bonaparte TOULON	NICE
Lyc François Arago REIMS	REIMS
Lyc Xavier Marmier PONTARLIER	BESANCON
Lyc Sud Médoc LE TAILLAN MEDOC	BORDEAUX

Handball Cadets

NÉANT

Handball Juniors

NÉANT

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2017 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Handball Minimes Filles

Col Stendhal BESANÇON	BESANÇON
Col La Vallée AVON	CRÉTEIL
Col Louis Pasteur STRASBOURG	STRASBOURG
Col Edmond Albius LE PORT	LA RÉUNION

Handball Minimes Garçons

Col Monthéty PONTAULT COMBAULT	CRÉTEIL
Col Marcelle Parde DIJON	DIJON
Col François Rabelais MONTPELLIER	MONTPELLIER
Col Louis Aragon TORCY	CRETEIL

Handball Lycées Filles

Lyc Brequigny RENNES	RENNES
Lyc Hélène BOUCHER THIONVILLE	NANCY-METZ
Lyc Jules Supervielle OLORON SAINTE MARIE	BORDEAUX
Lyc Vincent d'indy PRIVAS	GRENOBLE

Handball Cadets

Lyc Algoud Laffemas VALENCE	GRENOBLE
Lyc Emiland Gauthey CHALON SUR SAONE	DIJON
Lyc Jean Macé LANESTER	RENNES
Lyc Saint Joseph TOULOUSE	TOULOUSE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2017 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton jaune	= 1 point
Exclusion 2'	= 2 points
Exclusion 2 x 2'	= 4 points
Carton rouge à la suite de 3 x 2'	= 7 points
Carton rouge direct	= 10 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.